

2 propositions de Make Mothers Matter (MMM) France pour le financement durable des retraites

Pour un équilibre financier durable des retraites par répartition, il faut que des enfants naissent, que des familles les éduquent et les aident à s'insérer professionnellement. Ils sont nos futurs cotisants ! Make Mothers Matter (MMM) France fait deux propositions (qui ne coûtent pas plus cher) pour mieux rendre justice au temps et à l'argent que les familles investissent dans la génération qui vient.

Proposition 1 : 1000 points de retraite à la naissance de chaque enfant

Au lieu de supprimer sans contrepartie les 8 trimestres (pour les salariés du privé) ou 4 (pour les fonctionnaires) attribués pour la naissance de chaque enfant, donner 1000 points de retraite (l'équivalent des cotisations retraite sur 8 trimestres de salaire moyen) dès la naissance d'un enfant. Ces points seraient attribués par défaut à la mère mais transférables ou partageables entre les deux parents si les familles le souhaitent (comme les trimestres aujourd'hui).

Les mères étant à ce jour celles qui prennent le plus de temps pour leur enfant (elles représentent 94% des parents en congé parental et 82% des salariés à temps partiel), le fait qu'elles bénéficient par défaut de ces points contribuerait à réduire l'écart de pension entre hommes et femmes.

Le gouvernement a indiqué que l'enveloppe de droits familiaux resterait identique avec la réforme des retraites. L'économie faite sur la suppression des trimestres de bonification doit pouvoir financer les 1000 points / enfant.

Proposition 2 : 5% de bonification pour chacun des deux parents pendant toute la période où les enfants sont à charge.

Le gouvernement propose de verser 5% de bonification par enfant à l'un des deux parents au choix (ou partageable), versés en fin de carrière et portant sur l'ensemble des points de retraite cumulés.

Nous proposons de verser 5% de bonification par enfant à chacun des deux parents, pendant toute la période où les parents ont l'enfant à charge.

Pour un coût similaire, notre principe de bonification est plus juste :

- Il vient reconnaître (à l'instant où cela a lieu) l'investissement « en argent » que les familles font dans l'entretien et l'éducation de leurs enfants ;
- Il est proportionnel au revenu des deux parents, les parents dépensant pour leurs enfants les revenus de chacun des deux parents ;
- Il évite aux couples de devoir choisir aux 4 ans de l'enfant (comme le propose le gouvernement) le parent qui bénéficiera de la bonification...au risque de ne pas faire le choix le plus protecteur pour la famille ou pour la mère.

Comme le propose le gouvernement, un coup de pouce de +2% pourrait être versé en supplément au 3^{ème} enfant en reconnaissance de la contribution des familles nombreuses à l'équilibre démographique.

Nous précisons que nous sommes favorables au fait de réformer les retraites pour ne pas laisser à nos enfants un système non financé. Nous validons les propositions du gouvernement en matière de réversion à condition de maintenir la possibilité de réversion dès 55 ans. Nous validons aussi les propositions de partage des points en cas de divorce à condition qu'un partage type soit établi pour ne pas léser le parent qui aurait pris plus de temps que l'autre pour s'occuper des enfants du couple.

☐ Reconnaître le temps et l'argent que les familles investissent pour leurs enfants est la garantie de ne pas scier la branche sur laquelle reposent les retraites : le renouvellement des générations.

Make Mothers Matter (MMM) France est la branche française de Make Mothers Matter, ONG sans affiliation politique ou religieuse, qui soutient les mères pour améliorer l'éducation, la santé, l'économie la paix et les représente auprès des pouvoirs publics. Fondé en 1947, MMM est présent à l'ONU, à l'Unesco, à la commission européenne et fédère plus de 40 associations et plus de 10 Millions de mères dans une trentaine de pays.